

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

Date de la convocation : 19/06/2026
Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : 14 Votants : 14

Date d'affichage : 19/06/2026

Le mercredi 24 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Allegret Patrick et Tardy Bruno.

Absent :
Rigaud-Minet Thibaud

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

I.GENERALITES

1. Approbation des procès-verbaux du 20.05.2026 et du 05.06.2026

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 20 mai 2026 et du 05 juin 2026 sont approuvés à l'unanimité.

2. Comptes-rendus des commissions extra-communales

Commission jeunesse Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (4C) :

- 1ère réunion avec présentation de la compétence et du bilan du mandat précédent.
- Doublement de l'offre d'accueil de loisirs sans hébergement.

CIAS :

La directrice, Mme. Fayolle Cécile, a démissionné rapidement à la suite d'un conflit. S'ensuit un problème de gestion en l'absence de directrice. En attendant un nouveau recrutement, la présidente, Mme Cattaneo Myriam, gèrera la partie administrative et le Maire des Echelles, Mme Vial Angélique, la gestion du personnel.
Proposition en conseil municipal : demander des explications comprendre la situation.

Commission tourisme (4C) :

- Présentation de la compétence et du bilan du mandat.

Commission petite enfance (4C) :

- Présentation de la compétence et bilan du travail fait lors du mandat précédent.
- Projet à venir : le sujet de la micro-crèche à Entremont-le-Vieux pourra être travaillé.

- Pour rappel le lieu d'accueil enfants / parents (LAEP) se tient 1 fois par semaine à Entremont-le-Vieux ainsi que le relai petite enfance (RPE) à destination des assistantes maternelles.
- Le budget de la CCCC dédié à la compétence petite-enfance, enfance, jeunesse est d'environ 900 000€/an.
- Le bébébus fonctionne à minima mais permet de repérer des familles en difficulté et des enfants présentant des troubles. Le bébébus joue un réel rôle social

Les membres du conseil municipal se questionnent au sujet de la vieillesse qui n'est pas de compétence intercommunale et par conséquent non travaillé à cette échelle.

Commission urbanisme (4C) :

- Présentation de la compétence et du service mutualisé de l'application du droit des sols (instruction des demandes d'urbanisme).
- Présentation des enjeux 2026 : zéro artificialisation nette, plan local de l'habitat et notamment le budget alloué pour soutenir la rénovation des logements.
- Formation des élus concernés à prévoir en particulier sur le système d'information territorial et du pack solaire.
- Travail sur le développement des panneaux solaires sur les bâtiments publics.
- Pour rappel, les dossiers d'urbanisme transmis par la mairie d'Entremont-le-Vieux à la 4C pour instruction sont payants.

AADEC :

- Le conseil d'administration a élu :
2 co-présidents : Gaëtan Pascal et Laurent Levrot pour le coté collégial.
Secrétaires : Jérôme Ferrand et Marie-C Popineau
Trésoriers : Alexis Lesne et Salomé Viot.
- Réflexion sur la mobilité pour les seniors, plus précisément sur la mise en place d'une tournée en voiture afin d'amener les personnes âgées faire leurs courses et aller à leurs rendez-vous dans la vallée. Les communes sont sollicitées pour donner une liste de personnes âgées susceptibles d'avoir besoin du service.
- Centre de loisirs (ALSH) : réflexion pour créer une antenne à Saint-Pierre-de-Chartreuse
- Le pucier des Entremonts a bien fonctionné.

Espace Multi-Activités (EMA), plus précisément le gymnase à Saint-Pierre-d'Entremont :

La réouverture est prévue en septembre 2026, beaucoup d'associations ont déjà pris contact avec l'AADEC pour s'inscrire sur le planning.
Pour information, il était convenu dès le début du projet que le coût du transport des élèves d'Entremont-le-Vieux vers l'EMA était partagé à 50% par la 4C et 50% entre les 3 communes de ELV, SPE73 et SPE38.

Conseil d'école d'Entremont-le-Vieux du 3^{ème} trimestre :

- Bilan des activités 2025/2026 : savoir rouler à vélo, savoir nager, film d'animation, dans 1000 communes la forêt fait école, rugby, sécurité à domicile avec les pompiers.
- Projets 2026/2027 : échanges avec les enfants du foyer Nino au Népal, savoir rouler à vélo, projet éducation (mon corps c'est mon corps)...
- L'école d'Entremont-le-Vieux attend 40 élèves à la prochaine rentrée scolaire 2026/2027.

Réunion de la Préfète de la Savoie, Madame Nicoli Vanina, sur le sujet du loup en Savoie :

Présentation des mesures mises en place pour la protection des troupeaux.
Point sur les conflits d'usages entre les usagers et les chiens de protection,
Point sur le rôle du maire et l'évolution du statut du loup.

Il y a 1082 loups en France. La réglementation prévoit que des loups peuvent être abattu dans des conditions particulières et très encadrées. Le taux de prélèvement a été augmenté de 19% à 20% de la population lupine totale en 2026.

Bilan du comptage de cervidés en Savoie :

La partie Chartreuse a un niveau stable du nombre de cervidés alors que le reste de la Savoie voit une progression du nombre d'individus.

Réunion sur le financement de la nouvelle caserne des pompiers à Entremont-le-Vieux :

Le projet de caserne des pompiers se travaillent avec les 4 communes desservie par le CIS (centre d'incendie et de secours). Le SDIS (le Département) prend 50% du montant des travaux à sa charge après que les communes lui aient livré un terrain viabilisé.

Afin de limiter le reste à charge des communes une réunion avec la préfecture est prévue le 29 juin pour envisager la possibilité de bénéficier de subvention au titre de la dotation pour équipements ruraux (DETR)

La commune de Saint-Pierre-d'Entremont Isère ne souhaite pas participer au financement du projet et propose de financer à hauteur de sa participation au SDIS38 soit environ 20000€. Pour mémoire la commune d'ELV verse 22000€ / an au SDIS au titre des frais de fonctionnement.

3. Avenant SDES (D)

**AVENANT N°1 DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES ASSOCIÉS –
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (SDES)**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire explique que la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, approuvée le 1er mars 2022, prévoit en son article 8 les modalités de participation financière des membres aux frais de fonctionnement du groupement.

Dans un contexte d'évolution des charges supportées par le coordonnateur et afin d'assurer l'équilibre financier du dispositif, les parties ont convenu de modifier les modalités de calcul de cette participation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 de la convention constitutive du groupement de commandes auprès du SDES ainsi que tous les documents correspondants.

Votes pour : 14

4. Tarifs de l'Auberge des Entremonts (D)

**APPROBATION DE LA NOUVELLE CARTE ET DES TARIFS
AUBERGE DES ENTREMONTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants ;

Vu la délibération n°46-2022 du 15 juin 2022 ;

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la Délégation de Service Public, article 10, qui lie la commune d'Entremont-le-Vieux et l'ESAT du Habert, ce dernier est tenu d'informer le Conseil Municipal et de faire valider les tarifs appliqués dans l'Auberge des Entremonts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la nouvelle carte et les tarifs de l'Auberge des Entremonts en annexe

Votes pour : 14

5. Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde (PCS) prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population, conformément à l'article L731-3 du code de la sécurité intérieure.

Il :

- Détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes ;
- Fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité ;
- Recense les moyens disponibles ;
- Définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il s'articule avec le plan Orsec mentionné à l'article L741-2 du code de la sécurité intérieure.

Contenu du plan communal de sauvegarde

Les articles R731-1 et suivants du code de la sécurité intérieure disposent que le plan communal de sauvegarde organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il est adapté aux moyens dont la commune dispose. Il constitue une organisation globale de gestion des événements adaptée à leur nature, à leur ampleur et à leur évolution. Il comprend notamment :

- L'identification des enjeux, en particulier le recensement des personnes vulnérables aux termes des dispositions de l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, et des zones et infrastructures sensibles pouvant être affectées ;
- Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) prévu au III de l'article R125-11 du code de l'environnement ;
- Le diagnostic des risques et des vulnérabilités locales ;
- L'organisation assurant la protection et le soutien de la population, précisant les dispositions internes permettant d'alerter et d'informer la population et de recevoir une alerte émanant des autorités, comprenant notamment un annuaire opérationnel et un règlement d'emploi des moyens d'alerte ;
- Les actions préventives et correctives relevant de la compétence des services communaux et le recensement des dispositions déjà prises en matière de sécurité civile par toute personne publique ou privée implantée sur le territoire de la commune ;

- L'inventaire des moyens propres de la commune, ou pouvant être fournis par des personnes publiques ou privées. Cet inventaire comprend notamment les moyens de transport, d'hébergement et de ravitaillement de la population et les matériels et les locaux susceptibles d'être mis à disposition pour des actions de protection des populations et leurs modalités de mise en œuvre.

Caractère obligatoire

Depuis la loi Matras de 2021 :

- la rédaction d'un PCS et d'un DICRIM est une obligation du maire dans toutes les communes de la Savoie afin de répondre à son pouvoir de police et à son devoir de sauvegarde de la population. La création d'un PCS est suivi de l'adoption d'un arrêté municipal portant son approbation. Une fois créé, le PCS doit être régulièrement mis à jour (en priorité les annuaires téléphoniques et le recensement des personnes vulnérables) ;
- il doit également être révisé tous les 5 ans.
- il est obligatoire d'organiser tous les 5 ans un exercice communal de sécurité civile avec activation du PCS, afin de mieux prendre en main le PCS et de se rendre compte des difficultés rencontrées.

Dans un contexte d'obligation de réalisation des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) pour tous les établissements publics de coopérations intercommunales (EPCI) de la Savoie avant novembre 2026, il est nécessaire de procéder à l'élaboration du PCS.

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (4C) a mandaté l'entreprise « GÉRISK » afin d'élaborer le PICS. Pour accompagner les communes dans l'élaboration de leur PCS, la 4C a négocié un prix avec ce bureau d'études pour les communes.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise « GÉRISK » pour élaborer le PCS d'Entremont-le-Vieux pour un montant HT 2 490.00€ soit un montant TTC de 2 988.00€.

APPROBATION DEVIS PLAN COMMUNAL DE SÉCURITÉ - GÉRISK

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée qu'un plan communal de sauvegarde doit être établi
- informe que la Communauté de communes Cœur de Chartreuse (4C) doit établir un plan intercommunal de sauvegarde (PICS)
- informe que la 4C travaille avec l'entreprise « GÉRISK »
- propose le devis de l'entreprise « GÉRISK » pour cette prestation
- propose d'approuver ce devis pour un montant de 2 490.00 €HT soit 2 988.00 €TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve, le devis de l'entreprise « GÉRISK » pour un montant de 2 490.00 €HT soit 2 988.00 €TTC
- et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Votes pour : 14

Discussion sur un exercice de secours en spéléologie qui pourrait se faire en Chartreuse.

**APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE GESTION ÉNERGÉTIQUE
DÉLÉGUÉE – ENER'BAT**

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'entreprise « Ener'Bat » accompagne la commune dans la maîtrise et l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine et assure la surveillance et l'optimisation des installations de chauffage et de ventilation de la mairie, du musée et des anciens ateliers communaux.

Cet avenant concerne une prestation supplémentaire à la suite des travaux d'extension du réseau de chaleur, il s'agit de l'entretien intermédiaire de la chaufferie desservant dorénavant le bâtiment salle polyvalente / auberge / camping.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant au contrat de gestion énergétique déléguée proposé par l'entreprise « Ener'Bat » d'un montant de 27.80 € HT supplémentaire mensuel soit 33.38 € TTC
- Approuve le taux horaire en cas d'intervention supplémentaire à 100€ HT soit 120€TTC
- Autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants

Votes pour : 14

II. TRAVAUX

1. Rénovation énergétique – Bâtiment salle polyvalente/auberge/camping

A ce jour, le total des avenants positifs et négatifs pour le marché public de la rénovation énergétique du bâtiment salle polyvalente / auberge / camping est de
– 6 457.69€HT.

Après questionnement de certains élus concernant la peinture intérieure de la salle polyvalente, plusieurs devis ont été demandés. Il est proposé au conseil municipal de la repeindre car les menuiseries et le faux plafond étant refaits la peinture actuelle paraît très sale. La majorité des élus sont d'accord pour passer par l'entreprise « Hemery » qui a été choisie pour des considérations de calendrier et pour un coût quasi similaire : Hemery est en capacité d'intervenir cet été, l'entreprise Jacquet ne peut pas intervenir avant 2027..

Vote : 8 pour Hemery

6 pour Jacquet

Une délibération sera proposée lors du prochain conseil municipal après vérification auprès d'Hemery des conditions.

2. Peinture école

La peinture de la salle de classe au rez-de-chaussée de l'école a été refaite l'année dernière par le chantier jeunes de la communauté de communes et les élus du conseil municipal. Cette année, il est prévu de faire la peinture de la cage d'escalier et des salles à l'étage de l'école pour la période d'été. Plusieurs devis ont été demandés.

III. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

1. Travaux forestiers 2026 ONF (D)

PROGRAMME 2026 DES TRAVAUX D'ENTRETIEN A REALISER EN FORET COMMUNALE – ONF

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la programmation des actions de l'ONF relatives à la forêt pour l'année 2026 : les opérations liées à l'accueil du public, les travaux de maintenance et les travaux sylvicoles pour un montant de 13 430,22€ HT soit 14 845,91€ TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le programme de travaux proposé par l'ONF pour 2026 pour un montant de 13 430,22€ HT soit 14 845,91€ TTC
- Autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants

Votes pour : 14

2. Demande de subvention Sylv'ACCTES (D)

DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX SYLVICOLES – PROGRAMME SYLV'ACCTES

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2026.

La nature des travaux est la suivante : dégagement dépressage sur régénération acquise en futaie irrégulière sur la parcelle C sur 5ha, s'inscrivant dans l'itinéraire « Amélioration de peuplements irréguliers mixtes à majorité résineuse » du Projet Sylvicole Territorial PNR Chartreuse.

Le montant estimatif des travaux est de 3 655€HT.

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

⇒ Dépenses subventionnables 3 655€ (nature et montant total)

* Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES 1 827€

* Montant total des subventions 1 827€

* Montant total du l'autofinancement communal des travaux subventionnés 1 827€HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté,
- Charge Madame le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents à ce projet
- Sollicite l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables
- Demande à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Votes pour : 14

3. Vente de bois parcelles communales

Une vente de bois sur pieds a été organisée avec l'ONF sur une parcelle se situant au lieu-dit le Selet . Cette vente a été effectuée en visio-conférence le 09 juin 2026.
Les bois vendus étaient principalement des épicéas, pour un volume en m3 sur écorce de 532. Ils ont été vendus 81€/m3.

IV.URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

1. Location locaux – Bail (D)

BAIL AVEC L'ASSOCIATION LES SKIEURS DU GRANIER POUR LE LOCAL DES CÎMES

Madame le Maire rappelle que la commune est propriétaire à la Station du Granier d'un local au rez-de-chaussée de l'immeuble « Les Cîmes » (55m²).

L'association « Les Skieurs du Granier » qui gère la station (remontées mécaniques et location de matériel) dans le cadre d'une Délégation de Service Public avec la Communauté de Commune « Cœur de Chartreuse » a besoin d'un local pour accueillir les skieurs : salle hors sac et petite restauration d'une superficie de 55m².

Dans ces conditions, un bail de droit commun doit être établi avec l'association à compter du 01^{er} janvier 2026.

Madame le Maire donne lecture du projet de bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le bail à intervenir avec l'Association Les Skieurs du Granier
- Charge Madame le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Votes pour : 14

APPROBATION DU BAIL CIVIL AVEC L'ASSOCIATION « GROUPEMENT ARTISANS PAYSANS CREATEURS DE CHARTREUSE »

Madame le Maire :

Rappelle que le local situé 55 allée du musée dans un bâtiment polyvalent, propriété de la commune, va être mis à disposition de l'association « groupement artisans paysans créateurs de Chartreuse », à compter du 01 juillet 2026, en qualité d'association, au moyen d'un bail civil afin qu'elle y exploite une activité de vente de produits des adhérents pour leur compte / débit de boissons non alcoolisées locales.

La destination du bail : vente de produits des adhérents pour leur compte / débit de boissons non alcoolisées locales ;

La durée du bail : 1 an renouvelable par tacite reconduction ;

Un loyer mensuel de 240€ révisable selon l'indice ILC.

Le versement par le preneur d'un dépôt de garantie de 240 €.

La date de prise d'effet du bail est le 01 juillet 2026.

Invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet de bail civil du local sis 55 allée du musée à destination de vente de produits des adhérents pour leur compte / débit de boissons non alcoolisées locales à intervenir avec l'association « groupement artisans paysans créateurs de Chartreuse ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le projet de bail civil du local sis 55 allée du musée à destination de vente de produits des adhérents pour leur compte / débit de boissons non alcoolisées locales à intervenir avec l'association « groupement artisans paysans créateurs de Chartreuse » ; autorise et mandate Madame le Maire pour signer le bail civil du local.

Votes pour : 14

2. Déchets

Une réunion a été organisée entre plusieurs élus de la commune et le service déchets de la 4C pour poser de nouveaux bacs de tri (jaunes) sur la commune devenus nécessaires.

Les colonnes de tri et de verre présentes sur le début du parking vers le Camping de l'Ourson seront mises au fond du parking avec une colonne de tri (jaune) supplémentaire.

Une colonne de tri (jaune) sera installée sur le parking derrière la mairie.

V. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. Tarifs Musée (D)

APPROBATION DES TARIFS – MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le prix des articles du Musée de l'Ours des Cavernes : création de nouveaux tarifs, comme indiqué ci-dessous.

Création de nouveaux tarifs au Musée de l'ours des cavernes 24 juin 2026

Description	Prix d'achat HT	Prix d'achat TTC	Prix de vente TTC
L'ours	5,31€	5,60€	8€
Graine de Sapiens	11,28€	11,90€	11,90€
Le zoo des animaux disparus	11,28€	11,90€	11,90€
Bière du Mont-Blanc NEIPA	1,61€	1,93€	4€
L'ours (P'TIT CURIEUX)	5,63€	5,93€	9,90€
L'ours qui voulait dévorer les livres	10,21€	10,77€	17,95€
Cro Magnon (Tempus)	3,98€	4,19€	7€
Les Cro-Magnon (Mes docs à coller)	3,13€	3,30€	5,50€
Topoguide Peak Editions	13,34€	14,07€	22€
Bouteille de vin blanc	5,00 €	6,00 €	12,50 €
Verre de vin blanc	/	/	2,50 €

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces tarifs et après en avoir délibéré décide :

- d'approuver les nouveaux tarifs du Musée de l'Ours des Cavernes.

Votes pour : 14

VI. QUESTIONS DIVERSES

1. Association d'Animation pour le Développement des Entremonts en Chartreuse (AADEC)

Les membres de l'AADEC ayant eu un contre-temps viendront présenter leurs projets lors du prochain conseil municipal.

2. Centre Social du Pays du Guiers (CSPG) : cf courrier de demande de subvention

Le CSPG demande une subvention au nombre d'habitants de la commune. Après discussion, les élus ne souhaitent pas donner de participation car la commune participe à l'animation dans les Entremonts en subventionnant l'AADEC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.
Le prochain conseil municipal est prévu le 15 juillet 2026.

Le secrétaire de séance,
REY Suzanne



Le Maire,
LENFANT Anne

